

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 14

Présents : 8

Votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq,
le vendredi 19 décembre à 17h30
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPSAC,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la Présidence d'Émeline GIAMBELLUCO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/12/2025

Présents : Mmes GIAMBELLUCO, CHADELAUD, LE GAL, MAIGNE,
MM. PROVILLÉ, TALLET, CURNIER, WACHENHEIM

Pour :

Contre :

Abstention :

Absents : Mmes RAMA, ROCHE, MM. VAUDON, CHALARD, LACOUR

Pouvoirs : Mme RAMA a donné pouvoir à Mme GIAMBELLUCO

Secrétaire de séance : Mme Sophie LE GAL

2025-044 Demande d'aide auprès de l'État au titre de la DETR 2026 – Travaux du café multiservices - validation de la 2^{ème} phase du projet "Le Champsac"

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de valider le plan prévisionnel pour 2026 lors du dépôt de la seconde phase du projet des « Travaux du café multiservices », pour un montant de **420 800 € HT, soit 504 960 € TTC**.

Il est demandé aux services de l'État une aide à hauteur de 20 %, soit un montant de 84 160 €.

Compte tenu du descriptif des travaux et après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE**, à l'unanimité :

- **De valider** ce nouveau plan de financement pour la 2^{ème} phase de la subvention
- **De solliciter** une aide au titre de la DETR 2026 afin d'aider au financement de cette opération

Ainsi dit et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
En Mairie le 23 décembre 2025

Certifiée exécutoire le : 23 décembre 2025
Reçue en S/Préfecture le : 23 décembre 2025
Publié ou notifié le : 23 décembre 2025

Mme le Maire,
Emeline GIAMBELLUCO



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication ou notification.

Accusé de réception en préfecture
087-218703601-20251219-2025DB044-DE
Reçu le 23/12/2025